



VIVINTER

UNE MARQUE DU GROUPE SIACI SAINT HONORE

# LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS



**FAQ sur les nouvelles modalités de  
prélèvement de votre Mutuelle  
Frais de Santé  
à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022**

## 1.1 Quel changement de modalité de prélèvement ?

A compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2022, c'est votre centre de services VIVINTER qui prélèvera vos cotisations Frais de Santé (option facultative et ayants droit uniquement) directement sur votre compte bancaire.

## 1.2 Quelle cotisation Mutuelle reste prélevée sur mon bulletin de salaire ?

Seule la cotisation du Régime de Base de la Mutuelle obligatoire pour le salarié reste prélevée sur votre bulletin de salaire. Cette cotisation est exprimée en pourcentage de la tranche A du salaire.

## 1.3 Quelle cotisation sera prélevée désormais sur mon compte bancaire par VIVINTER ?

Ce sera la cotisation en fonction de votre situation actuelle :

- La cotisation du Régime de Base de la Mutuelle facultative pour vos ayants droit inscrits à votre contrat Mutuelle ;
- La cotisation du Régime Option de la Mutuelle facultative pour le salarié ayant souscrit à cette option ;
- La cotisation du Régime Option de la Mutuelle facultative pour le salarié ayant souscrit à cette option avec ses ayants droit.

## 1.4 La cotisation est-elle identique ?

La cotisation Mutuelle reste identique et ne change pas.

## 1.5 Les niveaux de garanties et de remboursement sont-ils identiques ?

Les niveaux de garanties et remboursement sont identiques et ne changent pas.

## 1.6 Quelle démarche dois-je effectuer ?

La démarche à effectuer est en fonction de votre situation :

- Je suis inscrit au Régime de Base de la Mutuelle obligatoire uniquement et sans bénéficiaire  
=> aucune démarche à effectuer.
- Je suis inscrit au Régime de Base de la Mutuelle avec mes bénéficiaires  
=> il convient de compléter le mandat sepa en ligne\* **entre le 7 et 25 septembre 2022.**
- Je suis inscrit au Régime Option de la Mutuelle facultative  
=> il convient de compléter le mandat sepa en ligne\* **entre le 7 et 25 septembre 2022.**
- Je suis inscrit au Régime Option de la Mutuelle facultative avec mes bénéficiaires  
=> il convient de compléter le mandat sepa en ligne\* **entre le 7 et 25 septembre 2022.**

\* Emailing envoyé par VIVINTER le 7 septembre 2022 pour compléter votre mandat sepa en ligne.

## 1.7 Comment effectuer ma démarche et me connecter ?

Il convient de prendre connaissance de l'emailing envoyé par VIVINTER et de cliquer sur le lien de connexion vous permettant d'accéder à l'espace pour réaliser vos démarches en ligne.

Pour vous connecter, renseignez :

- Votre identifiant réceptionné par email ;
- Saisissez votre mot de passe temporaire reçu préalablement par email ou bien le mot de passe que vous avez déjà personnalisé.

Dès que votre mandat sepa est enregistré, vous disposerez d'un bulletin PDF que nous vous invitons à télécharger.

### **1.8 A quelle date VIVINTER prélèvera la cotisation sur votre compte bancaire ?**

VIVINTER prélèvera votre cotisation le 10 de chaque mois.

Nous vous précisons que VIVINTER vous adressera un échéancier de votre cotisation.

### **1.9 Quelle démarche devrais-je effectuer si je constate que ma situation n'est pas conforme ou si je ne parviens pas à me connecter ?**

Il convient de compléter le Bulletin d'affiliation et le coupon-réponse accompagné du mandat sepa disponibles sur votre espace assuré VIVINTER et à retourner **avant le 25 septembre** :

- via son espace en ligne ;
- par email à [affiliations@vivinter.fr](mailto:affiliations@vivinter.fr) ;
- par courrier VIVINTER - Département Affiliations - TSA 70 004 - 93414 Saint Denis Cedex.

### **1.10 Quelle est la date de fin pour effectuer ces démarches ?**

Le 25 septembre 2022.

### **1.11 Quelle conséquence en l'absence de démarche de votre part dans les délais impartis ?**

VIVINTER procédera à la régularisation de vos cotisations sur le mois de novembre.

### **2.1 Quelle conséquence en l'absence totale de démarche de votre part ?**

VIVINTER procédera à la radiation de vos bénéficiaires et de votre option si elle avait été souscrite auparavant.

**Les équipes VIVINTER**

Tel : 01 70 91 39 01 (*numéro non surtaxé*)  
lundi au vendredi de 8h30 à 18h00